



MADO EN VRAC

Volume 1, nº 1 2021-04-23

MODIFICATIONS CONCERNANT LA DÉCLARATION DES MADO D'ORIGINE INFECTIEUSE ET CHIMIQUE

À la suite de la révision du Règlement ministériel d'application (RMA)¹ de la Loi sur la santé publique, plusieurs modifications ont été apportées à la liste des MADO d'origine infectieuse et chimique ainsi qu'au niveau de leur déclaration.

- Pour connaître le détail des changements au RMA apportés cliquez ici.
- Pour consulter la nouvelle liste des MADO cliquez ici.

QUI DOIT DÉCLARER UNE MADO?



À QUI DÉCLARER UNE MADO?

- Tout professionnel de la santé** habilité à poser un diagnostic ou à évaluer l'état de santé d'une personne doit dorénavant déclarer une MADO (auparavant, seuls les médecins étaient visés par la loi).
- Tout dirigeant d'un laboratoire de biologie médicale ou d'un département de médecine de laboratoire, privé ou public.
- La déclaration d'une MADO doit dorénavant être faite au directeur de santé publique du lieu de résidence de la personne visée par la déclaration:
- Les cas MADO résidant à l'extérieur du Québec doivent être déclarés au directeur national de santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux.

^[1] Règlement ministériel d'application (RMA) de la Loi sur la santé publique (R.L.R.Q, c.S-2.2, r.2.1): http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/S-2.2,%20r.%202.1

^{**} Professionnel de la santé : consulter le RMA pour connaître de façon détaillée quel professionnel de la santé est visé pour chaque MADO.



 Changements au Règlement ministériel d'application (RMA) de la Loi de santé publique

- Site du MSSS Maladies à déclaration obligatoire (MADO) et signalements en santé publique
- Coordonnées des directeurs de santé publique
- Outil pour trouver la région de résidence de la personne visée par la déclaration
- Site du CIUSSS de la Capitale-Nationale -Déclaration d'une maladie à déclaration obligatoire (MADO) et signalement d'une menace à la santé
- Aide-mémoire qui fournit les coordonnées pour joindre un professionnel de la Direction de santé publique et la liste des MADO
- Bulletins Info-MADO

Les éditions de MADO EN VRAC sont disponibles sur le site Internet du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Louise Alain Épidémiologiste, Santé au travail

Marie-France Beaudet Médecin-conseil, Prévention et protection des maladies infectieuses

Jean-François Duchesne Conseiller en santé environnementale, Santé et environnement

André Paradis Médecin-conseil, Prévention et protection des maladies infectieuses

Caroline Thibault
Conseillère en soins infirmiers
Prévention et protection des maladies
infectieuses

MISE EN PAGE

Sandrine Garceau, agente administrative, Santé au travail

Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

